



FLASH **Snia-IPR**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

MERCI

SOMMAIRE

- ✚ Editorial
- ✚ Le corps en chiffres
- ✚ La CAPN du 18 décembre
- ✚ Les résultats de la Hors Classe 2015
- ✚ Je suis Charlie
- ✚ Les discussions métier
- ✚ Les élections professionnelles
- ✚ Les nouveaux élus à la CAPN
- ✚ Les nouveautés

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Danielle Kunemann
Bernard Lehalle
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**
CCPAP : 0116S05659


5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

La bonne opération pour + de sérénité

 www.autonome-solidarite.fr

 www.maif.fr/offreeducation



EDITORIAL


Les excellents résultats obtenus aux élections du 4 décembre, qui font l'objet d'une analyse dans le corps du bulletin, sont passés au second plan après les terribles événements des 7, 8 et 9 janvier dernier. Si le sursaut républicain du dimanche 11 janvier 2015, qui a vu le peuple de France se mettre debout pour dire NON à la terreur barbare et totalitaire, et OUI aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité de notre République est essentiel, nous ne pouvons pas passer sous silence des prolégomènes inquiétants.

En effet, la satisfaction ressentie aux résultats du SNIA IPR et de l'UNSA Education ne doit pas nous faire ignorer que des positions réactionnaires rencontrent un écho désormais aussi chez les enseignants. Deux syndicats bien connus ont enregistré une poussée électorale en obtenant plus de 73 000 voix, soit 15,54% et trois des quinze sièges au CTM.

Ainsi, plus que jamais, l'École doit réussir son évolution, sa transformation pour devenir le creuset essentiel de lutte contre les exclusions et de transmission des valeurs humanistes, avec la mise en œuvre de l'esprit critique et du libre arbitre. La réforme du collège, dont le chantier s'ouvre après 40 ans de loi Haby, dite du collège unique (1975), sera LA réforme majeure de l'année scolaire 2015-2016. L'enjeu est triple : conforter l'acquisition du socle commun, introduire dans le collège une plus grande diversité pédagogique avec des projets transdisciplinaires, donner davantage de souplesse en organisant des enseignements disciplinaires en tronc commun et des enseignements complémentaires sous forme de modules.

Les parcours doivent permettre à tous les élèves, tout au long de leur scolarité, de découvrir et renforcer leurs connaissances, leurs compétences et leurs comportements. Après la consultation du CSP, une nouvelle proposition de définition et de contenu du socle commun doit être présentée début mars.

Nous, IA-IPR, avons toute notre place dans cette réforme pour aider les professeurs : l'évaluation, la formation, le socle commun, sont nos bras armés. Nous aspirons à un véritable changement de la *culture de l'évaluation* sans se limiter à, ni se focaliser sur la seule question de la notation. La formation, construite avec et dans les ESPE, doit aller au-delà de la seule *formation initiale* des professeurs stagiaires pour concerner la *formation continue*, indispensable pour accompagner la réforme du collège et faire pénétrer les nouveaux programmes. Le *socle commun* (cf article du Flash 77) devient un enjeu essentiel. Il y a l'affirmation que l'acquisition des compétences s'adosse à une démarche d'évaluation positive pour permettre à l'École de promouvoir la réussite de tous et de chacun.

Contre le poison mortel de l'ignorance, il n'existe qu'une seule voie dans un état de droit : l'éducation, la culture, la connaissance qui cherche la vérité, la justice et produit la tolérance.

Nous, Inspecteurs, voulons faire partager aux collégiens et lycéens – à travers leurs professeurs – les valeurs de la République par l'acquisition de savoirs, de langages, de pratiques et de comportements.

Roger Keime, Ivry, le 29 janvier 2015



QUI SOMMES-NOUS ?

Au 1^o septembre 2014, les IA-IPR sont 1382.

Ils sont répartis en deux classes :

- + Classe Normale : 786 dont 77 stagiaires (5,5%), soit 709 titulaires (51,3%)
- + Hors-Classe : 596 (43,2%)

L'accès annuel à la H-CI se fait par un tableau des IA-IPR aux échelons 6 et 7 depuis au moins six ans l'année visée, soit en fait 5 années après le concours pour ceux entrés dans le métier selon cette modalité. Les détachés intégrés dans le corps et les accédants par liste d'aptitude depuis six ans sont également éligibles.

Quel échelon ?

- + En Classe Normale (CN), 786 inspecteurs dont
 - 20 aux échelons 1, 2, 3
 - 43 à l'échelon 4
 - 81 à l'échelon 5
 - 163 à l'échelon 6
 - 479 à l'échelon 7, soit 61% des IA IPR de CN
- + Hors-Classe, deux échelons, rétribution à l'échelle Lettre B
 - au 1^o échelon avec 3 chevrons (A1, A2, A3) de progression automatique annuellement.
 - Au 2^o échelon avec trois chevrons (B1, B2, B3)
 - Au A : 58 collègues dont 42 au au A3
 - Au B : 538 (soit 90,2%) ; B1 : 1, B2 : 67, B3 : 469 (soit 78,7%)

Perspectives

L'accès à l'échelle Lettre C ou BB bis en étape intermédiaire, permettrait de fluidifier en faisant accéder les collègues au B 3 depuis une durée significative (près de 100 le sont depuis plus de quatre années).

POSTES OUVERTS AU CONCOURS 2015

Administration et vie scolaire : 10.

Anglais : 8.

Arts plastiques : 2.

Économie et gestion : 2.

Éducation musicale : 1.

Éducation physique et sportive : 5.

Espagnol : 3.

Histoire-géographie : 6.

Lettres : 11.

Mathématiques : 12.

Sciences de la vie et de la Terre : 5.

Sciences et techniques industrielles option sciences industrielles : 8.

Sciences et techniques industrielles option arts appliqués : 1.

Sciences médico-sociales : 1.

Sciences physiques et chimiques : 5.

- *Épreuves d'admissibilité du 2/02/2015 au 6/02/2015 – résultats d'admissibilité le 10/02/2015*
- *Épreuves d'admission du 16/03/2015 au 20/03/2015 – résultats d'admission le 25/03/2015*

**CAPN DU 18 DÉCEMBRE 2014 : DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNIA-IPR UNSA**

Monsieur le Président – chef de service de la DGRH, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur général, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

Je souhaite, au nom du SNIA-IPR, remercier chaleureusement les services de la DGRH pour le remarquable travail réalisé. Les documents préparatoires ont été communiqués dans des délais qui ont permis aux commissaires paritaires de travailler dans d'excellentes conditions pour cette CAPN et de prendre connaissance, la semaine dernière, de tous les dossiers.

Avant toute chose, nous tenons à faire état de modalités d'évaluation de collègues par certains recteurs qui se révèlent insatisfaisantes : rupture du lien hiérarchique direct, interférence dans les appréciations de pairs (Doyens, Directeurs académiques de la pédagogie, ..), de conseillers de recteur (Secrétaire général d'académie, Directeurs de cabinet, ..). Nous demandons fermement que la note de service pour l'accès à la hors classe 2016 rappelle aux Recteurs l'obligation de recevoir eux-mêmes en entretien d'évaluation, les IA-IPR éligibles à la hors classe. Il s'agit là d'un effet dommageable du décret de janvier 2012 qui a éloigné les IA-IPR du premier cercle de la gouvernance des académies.

En ce qui concerne la liste proposée, la base de calcul des promouvables de l'année N répond à nos attentes. Elle valide l'opiniâtreté du SNIA-IPR/UNSA pour utiliser la hors classe comme mode de revalorisation de la fonction, dans l'attente d'une légitime évolution de l'Indemnité de Charges Administratives (ICA) et d'un nouvel échelonnage indiciaire. Elle confirme l'engagement pris par Monsieur le Directeur adjoint de cabinet, lors de l'audience accordée le 1^{er} octobre, qui fait suite à notre demande récurrente d'appliquer le taux de promotion sur la base des promouvables de l'année N.

C'est avec la plus grande fermeté que nous demandons que cette CAPN statue sur la base de 108 promotions en liste principale, en conformité avec l'arrêté du 25 avril 2012 qui fixe un taux minimal de 40 % applicable aux 271 promouvables. C'est le seul arrêté en vigueur à la date de cette commission, nos collègues ne pourraient pas comprendre qu'il en soit autrement.

Cette demande est d'autant plus légitime que les dernières mesures prises dans le cadre des discussions métier ont été très mal vécues par les collègues. Ils les considèrent comme incohérentes et injustes pour le corps des IA-IPR. Ainsi, l'accès à la hors classe reste pour le moment le seul mode de promotion pour nos collègues.

L'analyse approfondie des propositions que vous avez formulées va nous conduire au cours des travaux de cette commission à vous proposer des ajustements. Il s'agit, pour des collègues qui sont âgés d'au moins 61 ans et au 7ème échelon, chevron A3 depuis plusieurs années, d'intégrer cette liste et permettre ainsi à des collègues expérimentés de bénéficier de l'échelle de rémunération lettre B.

Conforté par son succès aux dernières élections professionnelles et par la confiance renouvelée des collègues qui nous ont accordé plus de 70 % des suffrages, le SNIA-IPR va poursuivre avec détermination son action pour porter, lors des prochaines réunions de l'agenda social, les revendications relatives à la création d'un échelon spécial à la hors-échelle BBis (étape intermédiaire à l'accès à la hors échelle C) et à une revalorisation significative de l'ICA (nous mettrons en évidence le décrochage insupportable de l'ICA pour les IA-IPR exerçant des missions pédagogiques, comparativement aux indemnités versées aux collègues exerçant dans le cadre fonctionnel de l'organisation de la pédagogie).

La composition de la CAPN de ce jour est la dernière de ce cycle triennal avant l'installation de la nouvelle commission en avril 2015. Aussi, je remercie très vivement tous les commissaires paritaires qui s'y sont investis.

Je fais totale confiance à l'engagement des futurs commissaires paritaires du SNIA-IPR pour poursuivre leur action volontariste et ambitieuse au service des collègues IA-IPR qu'ils représentent.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour les commissaires paritaires, Roger KEIME, le 18 décembre 2014


HORS CLASSE 2015 : COMPTE RENDU DE LA CAPN DU 18 DECEMBRE

La CAPN a commencé à 9h30 par une demande de suspension de séance émise conjointement par le SIA et le SNIA IPR. Cette demande était motivée par la diminution du taux de promouvables de 40 à 35%, annoncée à l'improviste par l'intermédiaire du tableau d'avancement fourni par les services de la DGRH, l'avant-veille de la CAPN. Avant cette suspension, M. le Président de la réunion indique que des informations récentes ont été communiquées par le Cabinet. Au retour de la suspension, M. MOYA, Chef de service, fait état de la volonté d'harmonisation des taux d'accès à la Hors classe dans tous les corps de la Fonction Publique manifestée par la D.G. de l'Administration de la Fonction Publique et le Ministère du Budget. Il résulte des derniers échanges un taux de 38% qui conduit à retenir 103 promus au lieu des 95 du document initial ; le maintien de 40% aurait permis 108 accès d'où notre demande d'une liste complémentaire d'au-moins 5 collègues.

Il convient de rappeler que six collègues sont assurés, effet mémoire, d'être inscrits sur la liste principale en 2016 avec accès à la Hors Classe au 1^{er} janvier 2016. Les dossiers avancés l'ont été par les seuls commissaires du SNIA-IPR grâce à l'étude systématique préalable et l'envoi des fiches pour cette CAPN.

HORS CLASSE 2015 - CAPN DU 18 DÉCEMBRE 2014
Liste Principale

RANG	AFFECTATION	CIV	NOM	PRENOM	DISCIPLINE
1	CRETEIL	Mme	STAAT	Véronique	Anglais
2	ROUEN	M.	VIROT	François	Éducation musicale
3	NANTES	M.	BOUVIER	Mathias	Arts Plastiques
4	CORSE	Mme	ANDREANI	Michèle	Anglais
5	LIMOGES	M.	LE MERCIER	Laurent	Hist / Géo
6	NANTES	M.	GARNIER	Jean-Olivier	Physique-chimie
7	NICE	M.	ABOLIVIER	Jean-Michel	Anglais
8	GRENOBLE	M.	BEGOU	Pascal	Italien
9	REIMS	M.	JARNO	Franck	SES
10	REUNION	M.	LEPETZ	Jean-Baptiste	Lettres
11	CRETEIL	Mme	DE LAVALETTE	Béatrice	AVS
12	29ème base	M.	LARCHE	Fabrice	AVS
13	CRETEIL	Mme	DE PUYLAROQUE-CHABAL	Florence	AVS
14	CRETEIL	Mme	PEYRAT	Anne	AVS
15	NICE	M.	MILLANGUE	Olivier	AVS
16	LILLE	M.	CAPY	François	Maths
17	GRENOBLE	M.	RENAULT	Dominique	EPS
18	GRENOBLE	M.	CHAMPENDAL	Christian	Anglais
19	LYON	Mme	LOISEAU	Nadine	Espagnol
20	NANCY-METZ	M.	VERGES	Pierre Jean	AVS
21	CLERMONT-FERRAND	Mme	CHIFFE	Catherine	Eco / Gestion
22	CRETEIL	M.	GUILLAUME	Daniel	Lettres
23	ORLEANS-TOURS	M.	MERY	Bruno	EPS
24	REIMS	M.	BORLOZ	Patrick	SVT
25	DIJON	M.	CHIFFRE	Pierre-Alain	Lettres
26	DIJON	M.	DURAND	Bruno	Arts Plastiques



RANG	AFFECTATION	CIV	NOM	PRENOM	DISCIPLINE
27	LYON	Mme	VIAL	Myriam	SVT
28	29ème base	Mme	CROUZIER	Marie-Françoise	AVS
29	PARIS	Mme	CAROTTI	Sabine	STI secteur sciences médico sociales
30	BORDEAUX	Mme	MEJEAN	Isabelle	Hist / Géo
31	29ème base	Mme	ISAAC	Nadja	Allemand
32	TOULOUSE	M.	PICAUD	Franck	Hist / Géo
33	NANTES	M.	GAUDEUL	Alain	Maths
34	NANCY-METZ	M.	PAGOTTO	Eric	Maths
35	NANCY-METZ	M.	LEVEQUE	Thierry	physique-chimie
36	NANCY-METZ	Mme	JEANDROT	Régine	EPS
37	GRENOBLE	Mme	DIKSA	Silvana	Anglais
38	STRASBOURG	M.	GUINEZ	Gilbert	Lettres
39	AMIENS	M.	BLONDEL	Didier	AVS
40	RENNES	Mme	JOURDEN	Maryannick	Maths
41	BORDEAUX	Mme	ESNAULT	Guylène	Espagnol
42	GUADELOUPE	M.	COZEMA	Julien	EPS
43	GRENOBLE	Mme	DURUPT	Marylène	Anglais
44	BORDEAUX	Mme	CALIAROS-SOLOM	Sabrina	Espagnol
45	DIJON	Mme	DAUVERGNE	Anne	Anglais
46	REIMS	Mme	HUMBERT	Marie Noëlle	EPS
47	CAEN	Mme	LELIEVRE	Agnès	Espagnol
48	TOULOUSE	M.	CAILLAUT	Jacques	AVS
49	29ème base	M.	GERARD	Francis	STI secteur industriel
50	GUYANE	Mme	COLLET	Marie-Paule	Eco / Gestion
51	29ème Base	M.	TOURNIER	Eric	AVS
52	LILLE	M.	DURAND	Damien	EVS
53	BESANCON	M.	TOCHON	Jean-Marc	STI secteur industriel
54	LYON	M.	SCHWANDER	Patrick	STI secteur industriel
55	LYON	M.	FLAMMIER	Yves	STI secteur industriel
56	TOULOUSE	M.	VANDERPERRE	Didier	STI secteur industriel
57	MARTINIQUE	Mme	BELLANCE	Ghislaine	Education musicale
58	BORDEAUX	M.	PASSAT	Daniel	AVS
59	BESANCON	M.	BULABOIS	Gilles	Hist / Géo
60	29ème Base	M.	ROUSSEAU	Pierrick	Eco / Gestion
61	ROUEN	M.	PERRON	Yann	Espagnol
62	AIX-MARSEILLE	M.	GARNIER	Claude	STI secteur industriel
63	CRETEIL	M.	VIEIRA	Manuel	Portugais
64	ROUEN	Mme	ROBIN	Françoise	Lettres
65	ORLEANS-TOURS	M.	VESIN	Alain	Maths
66	RENNES	M.	PRIGENT	Hervé	Lettres
67	GUADELOUPE	M.	BICEP	Alex	STI secteur industriel
68	BESANCON	M.	BORDRON	Jean-Luc	Anglais
69	NANTES	M.	BATON	Jean-Jacques	STI secteur industriel
70	LYON	M.	GRAND	Pascal	Allemand



RANG	AFFECTATION	CIV	NOM	PRENOM	DISCIPLINE
71	NANTES	M.	CREPIN	Jacky	AVS
72	TOULOUSE	M.	PALLEC	Bernard	AVS
73	BESANCON	M.	FARDET	Eric	AVS
74	POITIERS	M.	MARCHIVE	Thierry	EPS
75	BORDEAUX	M.	FEYTOUT	Christian	SES
76	NANTES	M.	LEBRUN	Bernard	EPS
77	CRETEIL	M.	CLAUX	Bernard	AVS
78	VERSAILLES	M.	LEJAY	Denis	Lettres
79	CRETEIL	Mme	RONDEAU-REVELLE	Michelle	SVT
80	NICE	M.	GIRAUD	Louis	STI secteur industriel
81	PARIS	Mme	NOUBADJI	Émilie	AVS
82	AMIENS	M.	STRUGAREK	Jean-Luc	AVS
83	CRETEIL	M.	DUTARTE	Philippe	Maths
84	NANCY-METZ	M.	FOLK	Léon	AVS
85	RENNES	M.	BRASSELET	Pascal	physique-chimie
86	GRENOBLE	Mme	GAUBERT	Jacqueline	Eco / Gestion
87	VERSAILLES	M.	VIGNOLLES	Michel	Eco / Gestion
88	REUNION	M.	SCHRAPFFER	Pascal	physique-chimie
89	AIX-MARSEILLE	M.	MORONVAL	Christian	EPS
90	POITIERS	Mme	MOTTET	Catherine	Lettres
91	CLERMONT-FERRAND	Mme	BRUN	Marielle	EPS
92	MARTINIQUE	M.	LEDOUX	Louis Georges	AVS
93	NANCY-METZ	Mme	KLEIN BILDSTEIN	Martine	Anglais
94	POITIERS	M.	BIANCHET	Daniel	Anglais
95	VERSAILLES	M.	BRUSSON	Michel	Anglais
96	NANCY-METZ	M.	TYVAERT	Dominique	Philosophie
97	ROUEN	M.	DETALMINIL	Didier	AVS
98	VERSAILLES	M.	MACRON	René	AVS
99	RENNES	Mme	LEAL	Jocelyne	Lettres
100	MARTINIQUE	M.	DUPE	Remy	STI secteur industriel
101	CRETEIL	M.	CHERITEL	Jacques	AVS
102	BORDEAUX	M.	ROQUES	Michel	Hist / Géo
103	VERSAILLES	M.	LISSILLOUR	Bertrand	physique-chimie

Liste complémentaire

RANG	AFFECTATION	CIV	NOM	PRENOM	DISCIPLINE
1	PARIS	Mme	LE CARUYER DE BEAUVAIS	Camille	AVS
2	ROUEN	M.	VAUTIER	Stéphane	Hist / Géo
3	PARIS	Mme	PAGLIARI	Odile	Italien
4	DIJON	Mme	GOUTAGNY	Pascale	Hist / Géo
5	BORDEAUX	Mme	DURANTHON	Agnès	Maths
6	CRETEIL	Mme	NAUCHE	Isabelle	Lettres



CHARLIE : Le SNIA-IPR présent lors des rencontres de la Ministre

Après les attentats qui ont touché la France, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat VALLAUD-BELKACEM, a rencontré l'ensemble de la communauté éducative et universitaire, lundi 12 janvier 2015 pour évoquer les suites à donner à ces tristes moments.

Ce lundi, de 9h à 11h, sont reçues les organisations syndicales : vingt-quatre personnes, dont Roger KEIME président du SNIA-IPR, dans la délégation de l'UNSA Education conduite par Laurent ESCURE, secrétaire général.

L'accueil de la ministre est bienveillant, "se retrouver en famille" dit-elle, avec la volonté de faire de cette réunion informelle un lieu d'échange pour initier le sursaut de la communauté éducative.

Après les prises de parole des représentants des fédérations -FSU, UNSA, FO, CFDT, SNALC, CGT, CFTC, CFDT privé, Roger KEIME est intervenu au nom du SNIA-IPR, en s'appuyant sur le communiqué paru sur le site le 8 janvier et aussi sur des échanges avec plusieurs collègues.

"Madame la Ministre, contre le poison mortel de l'ignorance, il n'existe qu'une seule voix dans un état de droit : l'éducation, la culture, la connaissance qui cherche la vérité et la justice et produit la tolérance. Il ne peut s'agir que d'une œuvre commune qui doit aujourd'hui fédérer toutes les énergies.

C'est pourquoi nous, inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et directeurs académiques des services de l'éducation nationale, réaffirmons notre engagement sans réserve au service des valeurs universalistes fondatrices de notre nation, ainsi que notre résolution à les faire vivre dans toutes les missions qui nous sont confiées, telles celles que vous venez d'évoquer lors de votre intervention.

Nous sommes attachés à faire vivre la laïcité dans nos établissements, et pour cela d'agir près des professeurs et des chefs d'établissement. Implication tant près des jeunes enseignants stagiaires qui ont besoin de référents les accompagnant et les guidant dans des conditions d'exercice souvent difficiles, que pour la pénétration des nouveaux programmes d'enseignement moral et civique actuellement en consultation.

Vous pouvez, Madame la Ministre, compter sur nous, IA-IPR, pour faire partager aux élèves -à travers leurs professeurs- les valeurs de la République par l'acquisition de savoirs, de langages, de pratiques, et de comportements.

Le mardi 20 janvier, le Rendez-vous de la vie lycéenne et collégienne de l'académie de Montpellier, prévu depuis plusieurs mois, est consacré au thème "faire vivre la laïcité dans nos établissements" sous forme d'un séminaire rassemblant 300 personnes, élèves, enseignants, personnels de direction, inspecteurs, parents, élus ... il prendrait une résonance particulière si votre agenda permet que nous soyons honorés de votre présence."

**DISCUSSIONS MÉTIER : DGRH DU 23 JANVIER 2015**

Pierre MOYA, chef de service de l'encadrement à la DGRH, fixe le champ des discussions, à savoir la suite des travaux du groupe de travail consacré aux corps d'inspection dans le cadre de la refondation sur l'école. Il propose d'aborder successivement : missions et formation des IA-IPR, modalités de mise en œuvre du nouveau cadre fonctionnel. Il indique qu'un groupe technique sera chargé de l'écriture d'une nouvelle circulaire. Nous rappelons que les problématiques liées aux missions et à la formation ont été largement débattues lors des travaux du GT 10.

Le SNIA-IPR considère que le texte proposé replace globalement les missions dans un cadre pédagogique qu'il conviendra de réaffirmer. Néanmoins, il estime que la place des IA-IPR dans la gouvernance académique n'est pas suffisamment prégnante et que leur rôle dans la gestion des personnels n'est pas explicite. Le SNIA-IPR demande que la participation des Doyens dans les instances académiques soit plus clairement instituée. La nouvelle circulaire devra mettre en exergue les missions nationales exercées par les IA-IPR : participation aux concours de recrutement, à l'élaboration des sujets d'examen, à la rénovation des programmes et des diplômes.

L'évolution des pratiques professionnelles des inspecteurs doit être accompagnée par la formation initiale et continue notamment pour ce qui concerne l'évaluation collective des unités d'enseignement. Le SNIA-IPR partage la volonté du chef de service de l'encadrement à la DGRH d'articuler la réflexion sur les missions et la refondation des dispositifs de formation des inspecteurs. Il renvoie aux propositions formulées lors du GT10.

Le SNIA-IPR souhaite que la position hiérarchique des IA-IPR par rapport aux formateurs et conseillers pédagogiques du second degré soit clairement énoncée. Le SNIA-IPR demande une création de postes d'IA-IPR significative (une centaine en 3 ans) permettant de couvrir les nouvelles missions, notamment l'implication dans les ESPE.

Pierre MOYA aborde ensuite le cadre fonctionnel. Il indique que les dispositions prises visent à créer les conditions d'un véritable parcours de carrière, notamment pour les IA-IPR entrés tôt dans la fonction. Les textes réglementaires fixant les modalités de mise en œuvre du cadre fonctionnel, et donc de l'accès à la HEB Bis des collègues IA-IPR en charge de missions particulières, sont en préparation.

Il précise que les organisations syndicales seront consultées sur les textes et que la CAPN sera informée le moment venu des décisions relatives au cadre fonctionnel qui devraient pouvoir s'appliquer à la rentrée de septembre.

Le SNIA-IPR rappelle fermement l'insuffisance des avancées pour le corps des IA-IPR. Ce sentiment est exacerbé par la récente diminution du taux d'accès à la hors classe à 38%. Nous assistons de fait à une gestion du corps des IA-IPR qui dévalorise les missions de terrain en contradiction avec le caractère essentiellement pédagogique de la refondation.

Le SNIA-IPR demande que les avancées indiciaires et indemnitaires accordées aux conseillers de recteurs soient également appliquées aux IA-IPR qui interviennent dans le domaine pédagogique. Il rappelle la demande formulée de la création d'un échelon spécial B Bis pour tous les IA-IPR, en étape intermédiaire à la HEC, à l'instar de ce qui a été acté pour les IEN. **Dans une mesure transitoire, il demande qu'un contingent d'au minimum 60 collègues puisse bénéficier de l'accès à la Hors échelle BBbis pour l'année 2015**, mesure qui devrait pouvoir être facilitée par le coût réduit en effet immédiat pour les conseillers de recteurs, qui pour beaucoup ne sont pas encore rémunérés au 2ème échelon de la Hors classe -B3- et qui ont le BBis comme perspective".



Concernant l'indemnitaire, le SNIA-IPR dénonce le décrochage insupportable de l'ICA par rapport aux revalorisations actées lors des discussions métiers pour les autres personnels d'encadrement (conseillers de recteurs, proviseurs vie scolaire, IEN adjoints, etc.). Est demandée une réouverture rapide des négociations s'appuyant sur les points d'accord de principe relatifs à une augmentation de l'ICA, à une modulation limitée à 25% - qui avaient fait l'objet d'un consensus avec la DGRH à l'issue de la dernière réunion de l'agenda social du 11 juillet 2013. **Comparativement aux autres indemnités, le SNIA-IPR demande à ce que le plafond de l'ICA soit porté à 20000 euros en proposant une mise en œuvre étalée sur un plan triennal avec une mesure significative dès cette année.**

Ces revendications seront explicitées à Mme la Ministre lors de l'audience, fixée au 28 janvier, puis reportée au 3 mars. Le SNIA-IPR lui présentera l'action des collègues dans le cadre de la refondation de l'École de la République et lui exposera la réalité du métier d'IA-IPR.

Pierre MOYA remercie les participants et annonce une prochaine réunion du groupe de suivi dans la 2ème quinzaine de mars, pour recueillir les avis sur le projet de circulaire concernant les missions transmis pour étude en amont de cette réunion.

MUTATION 2015-2016



Mouvement des IA-IPR

La CAPN du 16 avril 2015 examinant les demandes de mutation est précédée d'un travail des services de la DGRH collationnant les vœux des collègues exprimés à partir de la note de service du 16 décembre parue dans le BOEN du 1^{er} janvier 2015. **La date de transmission est fixée au**

27 FÉVRIER impérativement.

Toute non-participation à cette date rend impossible l'examen de vœux plus tardifs pour une étude lors de la CAPN du 16 avril, ainsi que pour la CAPN du deuxième temps de mouvement prévue le 4 juin.

RAPPEL : tout poste peut être demandé en plus de ceux parus -additifs inclus¹- 103+3-4 + 7-2 soit 107 au 31 janvier. En effet, de nouveaux postes créés par le MEN suite aux demandes des Recteurs ainsi que des départs à la retraite tardifs vont paraître dans les semaines à venir ... et d'autres seront exploités en raison du détachement de collègues dans des fonctions de Conseillers de Recteur, d'IA DAASEN, ou AEFÉ, dans d'autres ministères ...

Saisissez votre fiche de mutation en ligne : <http://snia-ipr.fr/> - Rubrique « formulaires »

¹ Consultez régulièrement le site pour les listes réactualisées.

RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le SNIA IPR se félicite des excellents résultats obtenus aux élections professionnelles avec 70,65% des suffrages exprimés :

- Gain en voix et pourcentages de suffrage (+9,5%)
- Conforté comme le syndicat majoritaire en obtenant 4 des 5 sièges, 1 H-CI et les 3 CN
- Confiance accordée par nos collègues détachés dans l'emploi de DAASEN ou D'IA DASEN
- Échec de l'implantation du SNALC qui obtient moins de 3%

Certains prennent des lunettes à fort coefficient correctif pour voir une réussite électorale alors que leur objectif de réduire l'écart avec nous est mis en échec... les contorsions explicatives données ne sauraient masquer leur déception !

L'action des DA, qui ont su accompagner le vote des collègues jour après jour, est attestée par un examen quantitatif journalier du vote... À mi-élections, seuls 25,1% avaient voté alors que nous avons terminé à 60,7%. Grâce aux relances faites, la participation de 769 collègues a pu être recueillie. Le vote des IA-IPR en rectorat est de l'ordre de 64%, celui des collègues détachés (conseillers techniques, DAASEN, DASEN) est de 45% ; l'action personnalisée du Président a permis l'expression d'une quarantaine de collègues détachés essentiellement à la CAPN, de moindre façon au CTM.

Nos collègues se retrouvent dans les valeurs fondatrices de l'UNSA : attachement à la laïcité de la république, attachement à la démocratie, aux libertés, à la fraternité, à la justice sociale (vous reporter à l'éditorial).

Le SNIA-IPR UNSA est clairement conforté en tant que syndicat très majoritaire des Inspecteurs d'académie. Nos interlocuteurs les plus proches, les recteurs, au Ministère – secrétariat particulier, cabinet, DGRH, DGESCO - ne s'y sont pas trompés.

Nous pourrons ainsi, grâce à vous, être encore plus légitimes dans notre expression au service de la profession.




NOUVEAUX ELUS DU SNIA-IPR À LA CAPN

CAPN IA-IPR - Hors-Classe						
Rang	Civilité	Nom usage	Prénom	Fonction ou Spécialité	Discipline	Établissement ou service
1	M.	KEIME	Roger	IA-IPR	Établissements et vie scolaire	Rectorat Montpellier
2	M.	MARIE	Alain	IA-IPR	Économie Gestion	Rectorat Reims

NB : nos collègues Pascale HERTU et Véronique GERONES ne sont pas élues, le SIA, ayant un élu et son suppléant, a choisi d'obtenir un siège à la Hors-Classe du corps.

CAPN IA-IPR - Classe normale						
Rang	Civilité	Nom usage	Prénom	Fonction ou Spécialité	Discipline	Établissement ou service
1	M.	SAILLARD	François	IA-IPR	Économie Gestion	Rectorat Orléans-Tours
2	M.	CHAMPENDAL	Christian	IA-IPR	Anglais	Rectorat Grenoble
3	Mme	GAUJOUX	Myriam	IA-IPR	SVT	Rectorat Montpellier
4	Mme	MUSSET	Marie	IA-IPR	Lettres	Rectorat Lyon
5	M.	DARMAME	Mohammed	IA-IPR	EVS	Rectorat Versailles
6	Mme	ISAAC	Nadja	IA-IPR	Allemand	MAE

CARNET

Nous avons appris la disparition en octobre 2014 de deux de nos collègues retraités, tous deux IA-IPR d'anglais :

- Dany SAURY, qui était en poste dans l'académie de Grenoble
- Patrice PAUL, qui était en poste dans l'académie de Nancy-Metz

Le SNIA-IPR présente ses sincères condoléances à leurs familles.




NOUVEAUTÉS SNIA IPR

Le SNIA-IPR met à la disposition de ses membres 2 nouveaux moyens de communication, via les réseaux sociaux :

1. Une page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Syndicat-Inspecteurs-Acad%C3%A9mie-Inspecteurs-P%C3%A9dagogiques-R%C3%A9gionaux/592294917580799>

Elle permettra aux membres du BN (administrateurs) de faire connaître les principaux évènements concernant l'action du SNIA-IPR, en complément du site : <http://www.snia-ipr.fr/>

Les adhérents pourront donner un avis sur les informations figurant sur la page ( et commentaires).

2. Un compte Twitter : https://twitter.com/SNIA_IPR

Il permettra de créer une plateforme d'échange avec les adhérents (une liste de contacts sera créée). Ils auront un statut de suiveurs (Followers).

Ces outils sont proposés **aux collègues volontaires** qui devront s'inscrire sur Facebook et ouvrir un compte Twitter. (Les fiches pratiques sont disponibles à la rubrique « Divers », source : comment ça marche).

Bienvenue à ceux qui choisiront de nous rejoindre et/ou de nous suivre !

CALENDRIER

3 MARS 2015	AUDIENCE AVEC MADAME LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION
MI-MARS	DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE SUIVI AVEC LA DGRH
26 ET 27 MARS	CONSEIL SYNDICAL EXTRAORDINAIRE A LYON
16 AVRIL	CAPN MOUVEMENT – PREMIERE PHASE
FIN MAI	VOTE - ÉLECTIONS INTERNES AU BN
4 JUIN	CAPN MOUVEMENT - DEUXIÈME PHASE PREMIÈRES NOMINATIONS DES REÇUS CONCOURS
9 JUILLET	CAPN LISTE D'APTITUDE ET DÉTACHÉS


BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2014-2015

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

.Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le bureau du 07/03/2012,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (**coût 30.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (**coût 25.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (**coût 15.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (**coût 15.00€ avec réduction fiscale**), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative Banque Populaire coopérative - Siège social : 31 Cours des Ternes - 75116 Paris - Immatriculation ORAS n° 07 027 134
 RPE - Société anonyme à destination et capital de la participation capital (art. L. 228-1 du C. de Commerce) - 15 Avenue Louis Pasteur - 75001 Paris Cedex 13 - RCS Paris 01 483 455 100
 PROXIMA VIREMOBILITÉ - Immatriculation 310110

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques⁽¹⁾ (malette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400*



(1) Utiles gratuits par établissement scolaire. 1* et 0,22* d'après, dans la limite des quotas disponibles. Voir conditions sur www.casden.fr. *Accès à l'offre de service de 9h30 à 19h30 du lundi au vendredi (1,99€ la minute hors appels d'urgence).

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture